



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-VEDAS
N° D 205 - 2022**

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE D'ASSURANCE M2022-08 LOT 1 DOMMAGES AUX BIENS

Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Jean-de-Védas

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- Vu l'alinéa 4 de la délibération n°2020-56 donnant délégation au Maire conformément aux textes susvisés ;

CONSIDERANT

- La nécessité de recourir aux marchés publics pour la souscription à un contrat d'assurance ;
- La seule offre reçue pour le lot 1 dans le cadre d'une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

DECIDE

- De retenir l'offre de l'entreprise SMACL ASSURANCES SA - 141 avenue Salvador Allende - 79301 NIORT CEDEX 9, pour le lot 1 et pour un montant annuel de 15 808.06 € TTC soit un montant total sur 4 ans de 63 232.24 € TTC avec un taux de 0.54 % HT ;
- De signer tous les actes afférents au contrat concerné ;
- De dire que les recettes seront imputées sur le budget de la Ville ;
- De charger M. le Directeur Général des Services de la commune de Saint-Jean-de-Védas de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Jean-de-Védas
Le 26/07/2022

Le Maire,
François Rio

